

CHELLES GRIMPE – NOUVELLE INSCRIPTION 2020-2021

NOM : -PRENOM : -DATE de NAISSANCE : .../.../... -SEXE : F/G

ADRESSE : CP/VILLE :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :@.....

TAILLE POUR TEE-SHIRT (à entourer) : XL L M S XS 12/13ans 9/11ans

Prénom ou surnom souhaité sur le tee-shirt (compris dans l'adhésion jeune):.....

Pour les mineurs

MERE : NOM PRENOM PORT ADRESSE MAIL@.....

PERE : NOM PRENOM PORT ADRESSE MAIL@.....

L'inscription au club vaut acceptation de l'adhérent au règlement intérieur de Chelles Grimpe et à la publication de photos ou vidéos sur le site internet de Chelles Grimpe ou réseaux sociaux.

Fait à Chelles le/...../ 20..

Signature :

Tarifs Applicables pour les inscriptions 2020/2021 :

(-20 € pour le 2^{ème} ou 3^{ème} ou plus inscrits de la même famille)

Inscription	Adulte (17 ans et +)	Jeune (de 8 à 16 ans)
annuelle	129 €	122 €

Pour les adhérents 2019/2020, veuillez **déduire 30€** sur les frais d'inscription en raison d'une année de grimpe impactée par la crise sanitaire.

Matériel indispensable : 1 frein /descendeur (ex : **reverso** ou **tube, pas de 8**) + 1 **mousqueton à vis de sécurité** (le club peut vous revendre ce matériel en début de saison)

Matériel conseillé : 1 paire de chaussons d'escalade **Matériel prêté par le club** : baudrier, chaussons, corde

L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet soit :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Certificat médical obligatoire
- 2 photos d'identités obligatoires
- Paiement complet de l'inscription
- Règlement intérieur dûment signé

AUTORISATION PARENTALE : Je soussigné(e)..... responsable légal(e) de..... autorise les responsables de Chelles Grimpe : - en cas d'accident, à faire procéder à l'hospitalisation de mon enfant, ainsi qu'à toutes interventions chirurgicales, en cas d'absolue nécessité, décidées par un médecin hospitalier. - dans le cadre des compétitions ou des sorties collectives en extérieur à transporter mon enfant dans un véhicule personnel. Je dégage ainsi les dirigeants du club et les parents bénévoles de toutes responsabilités en cas d'accident.	fait à Chelles le/...../ 20.... signature :
---	---



Règlement intérieur

1. Le club d'escalade **CHELLES GRIMPE**, a pour principale vocation l'**initiation à la pratique de l'escalade de loisirs et de pleine nature** et cherche à rendre **les pratiquants autonomes**, en les sensibilisant à la **sécurité**. Elle participe également aux **compétitions** et en organise.
2. **Ses moyens d'intervention** sont : les structures artificielles d'escalade (SAE), les sorties d'une journée, les week-ends et les sorties d'une semaine en forêt de Fontainebleau ou en falaise.
Pour les sorties nécessitant une participation financière des adhérents (week-end et semaine de stage), le chèque déposé valide l'inscription au stage. Il sera encaissé avant le départ. Les inscriptions seront bloquées 15 jours avant le départ et le chèque sera encaissé à ce moment. Annulation et remboursement possible pour raison valable : maladie, blessure, décès.
3. Il participe à diverses **manifestations locales**.
4. La pratique de l'escalade sur le mur et le pan du gymnase Georges Cousin, pendant les créneaux d'ouverture du club, est réservée aux adhérents dont le **dossier d'inscription complet** (fiche, chèque, certificat médical, photos et adhésion au présent règlement) a été remis aux responsables.
5. L'accès de la salle se fait en **chaussures propres** ou en chausson d'escalade.
6. Le club dégage sa responsabilité en cas d'accident avec un grimpeur non adhérent ou non licencié.
7. La cotisation est due dans son intégralité pour l'année en cours, quelque soit la date de son adhésion.
8. Le club est encadré par **des initiateurs bénévoles**, responsables de leur créneau. En leur absence, tout grimpeur n'engagerait que sa responsabilité. De plus, les services rendus ne sont en aucune manière des prestations.
9. Chelles Grimpe est une **association sportive**. Les enfants qui lui sont confiés sont **motivés** par l'activité et désireux de s'initier ou de se perfectionner.
10. Le matériel de sécurité (corde, baudrier, dégaines) peut être prêtée par la section. Chaque adhérent doit être respectueux et participer à son rangement et à son contrôle. Par contre, le **descendeur et le mousqueton de sécurité** sont personnels et donc à la charge des grimpeurs. Le club peut aussi prêter du matériel sur demande (corde, crash pad, casque...). Ce matériel sera vérifié par un initiateur et par l'emprunteur au moment où il est rendu.



11. Il est vivement conseillé de faire les frais de chaussons d'escalade. Les progrès et le plaisir n'en seront que plus grands. **Le panneau d'affichage** peut aussi accueillir vos petites annonces.
12. Les adhérents et les débutants, enfants et adultes, sont dirigés pendant leur phase d'apprentissage de l'autonomie. Ensuite, ils seront encadrés. Néanmoins des problèmes de sécurité entre autres, peuvent subsister. **Ne pas hésiter à demander conseil**, une confirmation (nœud, manipulation...), de l'aide, un assureur ... ne faire ni complexe, ni imprudence ! les initiateurs sont là pour vous aider.
13. Les réclamations, demandes d'explications, litiges se font uniquement avec les encadrants ou les membres du CA.
14. Le club étant une association à but non lucratif et de loisirs, chaque adhérent s'engage à respecter les valeurs de convivialité, de respect et de bienveillance ainsi que chaque membre du club.
15. Tout manquement à chacun des points du règlement intérieur pourra entraîner l'exclusion d'un membre après délibération du conseil d'administration.

Bonne grimpe !

À découper et à remettre avec le dossier d'inscription complet.



Je soussigné(e) adhérent(e) de Chelles Grimpe ou responsable légal de accepte ce présent règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature de l'adhérent(e) ou du responsable légal
prédécedé de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de l'adhérent mineur :